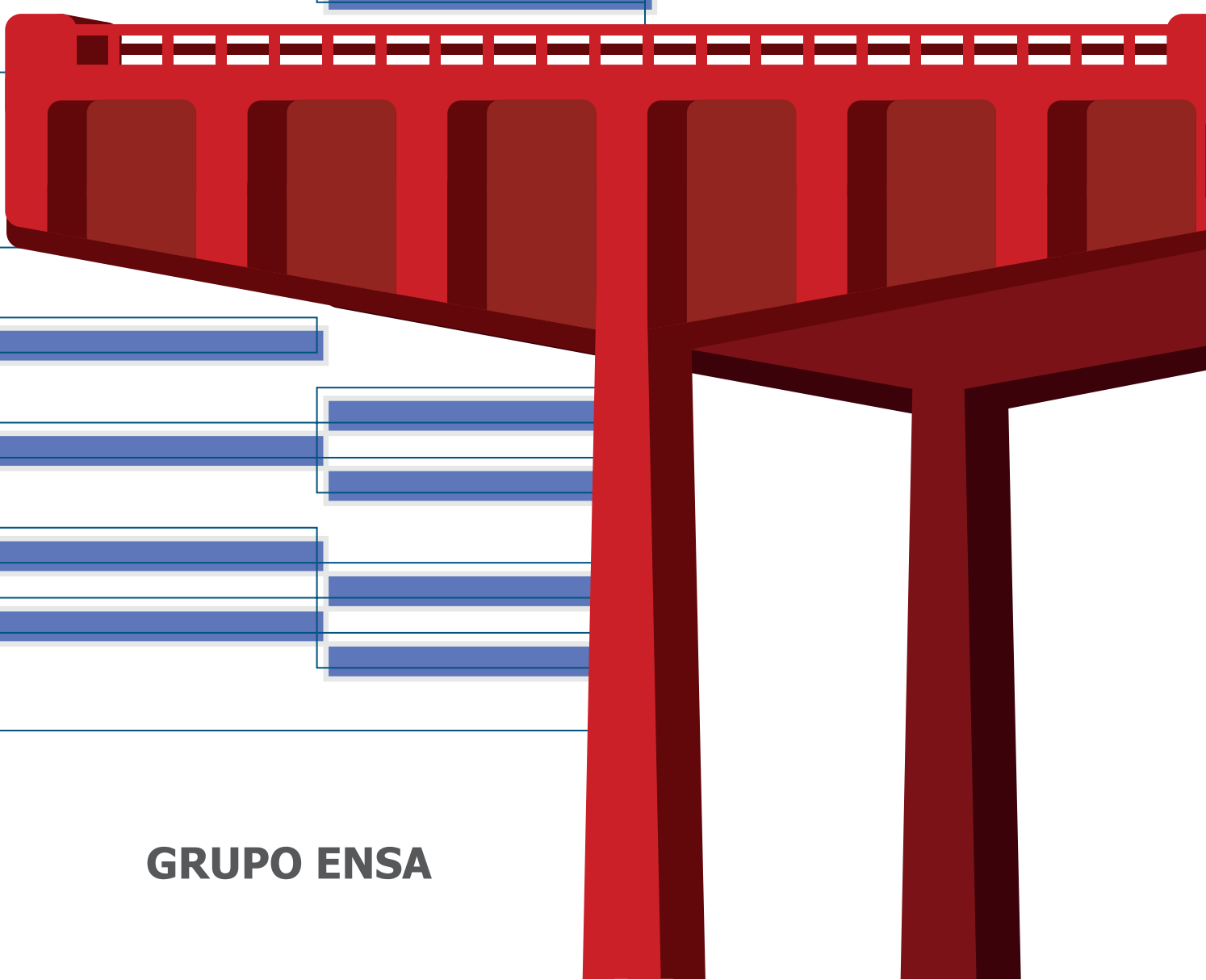




# POLITIQUE DE CONFORMITÉ PÉNALE ET ANTICORRUPTION



[Redacted]					[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]					[Redacted]
[Redacted]					[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]



- 1. FINALITÉ**
- 2. CHAMP D'APPLICATION**
- 3. PRINCIPES D'ACTION**
- 4. CONTRÔLE, ÉVALUATION  
ET RÉVISION**
- 5. CONNAISSANCE ET DÉCLARATION  
DE CONFORMITÉ**



# DÉCLARATION D'INTENTIONS

Le Groupe Ensa réitère son ferme engagement vis-vis de l'éthique, de l'intégrité, du professionnalisme et de la bonne gouvernance. Ces principes sont recueillis dans notre Système de Bonne Gouvernance d'Entreprise.

Soucieuse de réaffirmer cet engagement, Ensa est désormais membre du Pacte Mondial des Nations Unies en menant ses activités conformément aux 10 principes universellement reconnus et relatifs aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à l'Environnement et à la Lutte contre la Corruption, et en ayant fait de ses principes des valeurs fondamentales dans le développement de son activité.

Le Conseil d'Administration de la Société, en tant qu'organe supérieur de décision et de représentation de la Société, approuve la présente Politique de Conformité Pénale et Anticorruption comme une expression de son engagement permanent vis-à-vis du respect de la législation applicable, du principe de tolérance zéro contre tout trafic, de l'interdiction formelle de commission de délits ainsi que de la participation à la lutte contre la fraude et la corruption dans tous ses domaines d'activité.

# **Política de conformite p nale et anticorruption**

# 1. FINALITÉ

La présente Politique a pour but de diffuser auprès de tous les administrateurs (-trices), les dirigeants (-es) et les employés (-ées) de la Société, ainsi qu'auprès des tierces personnes collaborant avec celle-ci, un message catégorique d'opposition à la corruption et à la fraude sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de réitérer la ferme volonté d'Ensa de l'éradiquer dans toutes ses activités, contribuant ainsi au respect de l'objectif seize des Objectifs de Développement Durable (ODD) approuvés par l'Organisation des Nations Unies.

Pour son développement, un Système de Bonne Gouvernance d'Entreprise a été instauré regroupant toutes les normes, les procédures formelles, les plans, les protocoles et d'autres exécutions matérielles qui ont pour but de guider l'action de l'entreprise conformément à la loi et à son Code de Conduite et d'en faire une norme fondamentale de fonctionnement.

# 2. CHAMP D'APPLICATION

La Politique de Conformité Pénale et Anticorruption sera applicable à tous les administrateurs (-trices) et les employés (-ées) d'Equipos Nucleares S.A., S.M.E. (Ensa), aux sociétés dans lesquelles elle joue actuellement un rôle ou dans lesquelles elle pourra jouer un rôle dans le futur, et aux parties intéressées avec lesquelles la Société collaborera.

Les tierces personnes avec lesquelles la Société collaborera devront développer leurs activités en adoptant un comportement reposant sur l'intégrité, l'éthique professionnelle et la lutte active contre la fraude et la corruption. À cet effet, elles devront refuser catégoriquement toute sorte de pratique corruptrice, notamment les pots-de-vin, et s'abstenir de promouvoir, de faciliter, de participer ou de cacher tout type d'opération de blanchiment de capitaux et d'opérations en marge de la législation en vigueur.

# 3. PRINCIPES D'ACTION

Les principes qui r gissent la Politique sont les suivants:

- A)** Ensa ne tol re, ne permet ni n'est impliqu  dans aucune sorte de corruption, extorsion ni pot-de-vin dans l'exercice de son activit  professionnelle, aussi bien dans le domaine public que priv .
- B)** Ensa impulse une culture pr ventive reposant sur le principe de "tol rance z ro" vis- -vis de la corruption dans les affaires, de tout autre acte illicite et des situations de fraude. Ce principe pr sente un caract re absolu et prime sur l' ventuelle obtention de tout type de b n fice  conomique pour l'entreprise ou pour ses professionnels.
- C)** Ensa agit,   tout moment, en accord avec la l gislation en vigueur et conform ment au Syst me de Bonne Gouvernance d'Entreprise, dans le respect de la r glementation interne de l'entreprise, de la Politique de Conformit  P nale et Anticorruption ainsi que du Syst me de Gestion de Conformit  P nale et Anticorruption.
- D)** Ensa s'assure que le Service de Conformit  dispose des moyens mat riels et humains n cessaires pour veiller au bon fonctionnement et au respect de la pr sente Politique de fa on efficace, proactive et autonome.
- E)** Les relations entre les professionnels d'Ensa et toute administration publique, autorit , fonctionnaire et autre personne participant   l'exercice de la fonction publique, les partis politiques et entit s analogues, sont r gies, toujours, par les principes de coop ration, transparence et honn t . Ensa dispose d'un Protocole de Cadeaux et d'Hospitalit  pour pr venir tout agissement pouvant  tre assimil    un acte de corruption ou   un pot-de-vin.
- F)** Les professionnels d'Ensa participent   des programmes de formation adapt s, par tout moyen appropri  et avec une p riodicit  suffisante permettant de garantir le rafraichissement de leurs connaissances en la mati re. Ils se voient notamment dispenser une formation sur le Code de Bonne Conduite en Entreprise pour pr venir tout risque de fraude, de corruption ou de pot-de-vin.
- G)** Ensa promeut un climat de transparence, en maintenant les canaux internes ad quats pour favoriser la communication d' ventuelles irr gularit s, parmi lesquels le canal  thique [canaletico@ensa.es](mailto:canaletico@ensa.es), qui permettent   ses professionnels et   des tierces personnes de signaler des conduites susceptibles d'impliquer un manquement au Syst me de bonne Gouvernance d'Entreprise ou l'existence de tout acte contraire   la loi ou aux r gles d'action du Code de Bonne Conduite en Entreprise.



- H)** Ensa s'engage   n'adopter aucune forme de repr sailles, directe ou indirecte, contre les personnes qui auraient d nonc ,   travers les diff rents canaux de communication, l'existence de toute conduite irr guli re ou de tout acte contraire   la loi ou au Syst me de Bonne Gouvernance d'Entreprise.
- I)** Les risques associ s   la fraude,   la corruption et aux pots-de-vin sont d m nt consid r s dans toutes les proc dures internes d'Ensa et, en particulier, dans tous les processus impliquant sa collaboration avec des tierces personnes.
- J)** La relation d'Ensa avec ses fournisseurs repose sur l'int grit , l' thique professionnelle ainsi que la lutte active contre la fraude et la corruption. Ils devront respecter les politiques, les normes et les proc dures d'Ensa relatives   la pr vention de la corruption, les pots-de-vin et l'extorsion. Aucun fournisseur ne devra proposer ou remettre   des fonctionnaires publics,   des tierces personnes ou   tout(e) employ (e) d'Ensa, dans le cadre de l'activit  d'entreprise d velopp e pour ou au nom de celle-ci, directement ou indirectement, des cadeaux, des pr sents ou d'autres avantages non autoris s, en esp ces ou sous forme d'autres prestations, dans le but d'obtenir des traitements de faveur pour la concession ou la reconduction de contrats ou bien des avantages   titre personnel ou pour le compte de l'entreprise fournisseuse.
- K)** Ensa appliquera des sanctions disciplinaires, conform ment aux dispositions de la l gislation en vigueur   tout moment et de sa convention collective, pour toute conduite contribuant   emp cher ou   rendre difficile la chasse aux d lits et pour toute infraction au devoir de porter   la connaissance des organes de contr le les manquements qui auraient pu  tre relev s. A ce titre, tous les professionnels de l'entreprise sont avis s de leur devoir d'informer via les canaux pr vus   cet effet de tout fait constitutif d'une infraction p nale ou de toute irr gularit  dont ils auraient la preuve.
- L)** Ensa mesure la performance du Syst me de Gestion de Conformit  P nale et Anticorruption   travers des indicateurs, s'assurant que tous ses  l ments fonctionnent correctement, et promeut aussi bien sa r vision que son am lioration continue.

# 4. CONTRÔLE, ÉVALUATION ET RÉVISION

## A)

### Contrôle

Il revient au Comité de Conformité de contrôler la mise en place, le développement et le respect de la Politique de Conformité Pénale et Anticorruption, sans préjudice des responsabilités qui correspondront à d'autres organes, directions, secteurs ou services de l'entreprise.

À cet effet, le Comité de Conformité disposera des pouvoirs d'initiative et de contrôle nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement et de l'efficacité de la présente Politique, en veillant à l'adéquation des protocoles et des procédures de prévention des délits avec les besoins et la conjoncture de l'entreprise.

## B)

### Évaluation

El Comité de Cumplimiento evaluará, al menos una vez al año, el funcionamiento y la eficacia de la presente Política. En todo caso, cuando se pongan de manifiesto infracciones relevantes del Sistema o cuando se produzcan cambios en la organización, en la estructura de control o en la actividad desarrollada por la empresa, se valorará la conveniencia de su modificación.

## C)

### Revisión

Le Comité de Conformité évaluera, au moins une fois par an, le fonctionnement et l'efficacité de la présente Politique. En tout cas, lorsque seront mises en évidence des infractions importantes du Système ou lorsque se produiront des changements dans l'organisation ou bien dans la structure de l'activité développée par l'entreprise, il faudra alors juger de l'intérêt de sa modification.

# 5. 5. CONNAISSANCE ET D CLARATION DE CONFORMIT 

La pr sente Politique est remise et est tenue   disposition de toute l'entreprise sur le r seau Intranet. De la m me mani re, Ensa mettra la pr sente Politique   disposition de ses associ s en affaires et des parties int ress es via son site Internet d'entreprise [www.ensa.es](http://www.ensa.es).

Dans le cas du personnel d'Ensa occupant des postes particuli rement expos s   des risques p naux, une d claration annuelle de conformit  lui sera demand e. Il en sera  galement ainsi pour les associ s en affaires pr sentant un risque p nal sup rieur   faible, qui se verront demander leur conformit  aux valeurs de la pr sente Politique.

# **Polítique de conformite pénale et anticorruption**





Ensa (grupo SEPI)  
Juan Carlos I, 8  
39600 Maliaño, Cantabria (España)

Tel.: (+34) 942 200 101  
Fax: 942 200 148